

RAPPORT ANNUEL 2013

de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



temp**service**

21. décembre 2011

Convention collective de travail
Location de services

Sommaire

Résumé / Management summery 2

Organes et tâches principales..... 2

La Commission paritaire professionnelle suisse de la location de services (SPKA) / le comité de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)..... 3

Rapport de prestations d'application 3

Rapport de prestations de formation..... 6

Rapport de prestations du Fonds social 9

Rapport de la commission de recours..... 10

Rapport de la commission des finances 11

Annexe..... 14

Résumé / Management summary

Pour la Convention collective de travail Location de services, l'année 2013 fut le premier exercice annuel "normal".

Les organes et instruments de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL) ont dû démontrer leur bon fonctionnement ainsi que leur efficacité au plan pratique.

Dans les domaines de la formation et du Fonds social pour le secteur de la location de services, le bilan est bon, voire très bon. S'agissant du secteur de l'application, l'affectation du personnel nécessaire, la formation de celui-ci ainsi que l'infrastructure de contrôle externe nous ont posé des problèmes particuliers. Le directeur du secrétariat Application a initié les mesures organisationnelles nécessaires en 2013. Mais les projets y afférents n'ont pu être achevés qu'en 2014.

Une intensification des contrôles a marqué l'exercice 2013 du secrétariat Application. Par ailleurs, tempcontrol a mis en route avec les organes d'application d'autres CCT étendues la collaboration et la coordination de l'activité de contrôle au plan opérationnel. En 2013, 643 entreprises étaient assujetties à la CCT Location de services et 301 ne l'étaient pas en raison d'une masse salariale inférieure à 1.2 million de francs.

Durant la période du 1.1.2013 au 31.12.2013, temptraining a reçu 4'050 demandes de formation continue et en a accepté 3'190 (79%). Temptraining a dû refuser 320 requêtes (8%), car les demandeurs ne remplissaient pas les exigences réglementaires. Les 540 demandes restantes (13%) étaient encore en cours de traitement au 31.12.2013. Celles qui ont été acceptées correspondent à un montant alloué de 5,8 millions de francs.

Dans le domaine du Fonds social, l'exercice 2012 de la solution de branche IJM a pu faire l'objet d'une clôture définitive et la participation est passé d'un système postnumerando à un système praenumerando. De plus, dans le contrat-cadre de la solution de branche IJM, les assureurs ont proposé quelques modifications que les partenaires sociaux ont approuvées. Les modifications sont entrées en vigueur le 1er janvier 2014.

La situation financière de l'AFPL est saine et offre suffisamment de garanties pour servir que prestations soient mises en œuvre conformément aux dispositions du contrat.

Les recettes résultant des contributions des salariés et des employeurs ont également permis, en 2013, d'assurer l'exécution de l'ensemble des prestations et d'augmenter les provisions nécessaires pour les prestations encore à fournir. La société KPMG a vérifié comme pour l'exercice précédent les comptes annuels et les a certifiés conformes sans aucune réserve, en application du standard GAAP RPC12.

Organes et tâches principales

L'association dispose des organes suivants:

- l'assemblée de l'association avec 14 membres délégués
- le comité, la commission paritaire professionnelle (SPKA) composée de 8 membres et de 3 suppléants/-es (direction des secrétariats)
- le comité directeur composé de la présidence et des trois directeurs/-trices des secrétariats
- les trois commissions paritaires régionales: Suisse alémanique, Romandie et Tessin
- la commission de recours
- la commission des finances
- les trois secrétariats: Application, Formation, Fonds social.

L'organe de pilotage stratégique est la SPKA, qui se réunit en moyenne une fois par mois. Le comité directeur prépare, coordonne et dirige la mise en application des décisions de la SPKA. Celle-ci reçoit le soutien de la commission des finances dans toutes les affaires financières.

L'application au plan opérationnel et les contrôles sont dirigés par le secrétariat Application (tempcontrol) et les opérations d'exécution sont assurées par les trois commissions paritaires régionales (RPKA).

Le secrétariat Formation (temptraining) organise l'ensemble des activités de formation de l'association et le secrétariat Fonds social pilote et surveille la solution de branche.

La tâche principale du secrétariat Fonds social (tempcare) consiste à mettre à disposition des partenaires sociaux une solution de branche pour l'assurance obligatoire d'indemnité journalière maladie (IJM) prévue par la CCT Location de services.

La Commission paritaire professionnelle suisse de la location de services (SPKA) / le comité de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL)

La SPKA s'est occupée avant tout en 2013 de l'innovation que constitue le calculateur des coûts de la convention et du contrôle. Les accords de collaboration avec des partenaires se sont bien passés: 25 accords ont été signés. La campagne de publicité de temptraining a été lancée et positivement perçue. La SPKA a cependant rencontré de grosses difficultés dans l'application de la CCT Location de services au Tessin; des efforts se poursuivent pour améliorer la situation dans ce canton, qui est essentiellement le fruit de la géographie économique et de la situation politique. De plus, une demande a été présentée à la Commission de la concurrence concernant la conformité à la concurrence de la solution de branche IJM. Ce sujet sera encore à l'ordre du jour de la SPKA l'an prochain. Par ailleurs, la SPKA a continué à la mise en œuvre active ainsi que l'ajustement de l'organisation et des instruments de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services (AFPL). Par exemple, à ce titre, l'interprétation de différents termes juridiques a fait l'objet de discussions. Le 28 novembre 2013, l'assemblée des membres de l'association AFPL a eu lieu, où les participants ont été informés des dernières modifications apportées et ont pris position sur différentes questions ouvertes.

La SPKA s'est réunie à 9 reprises en 2013 au sujet des travaux susmentionnés. Le comité directeur s'est réuni 8 fois pour le pilotage et la préparation des travaux du comité et de la commission.

Rapport de prestations d'application

Point de la situation

Après la mise en place des structures d'application en 2012, l'exercice 2013 a débuté par une intense phase d'exécution de contrôles. D'autre part, la collaboration et la coordination de l'activité de contrôle au plan opérationnel a été établie avec les organes d'application d'autres CCT étendues. Comme auparavant, les collaborateurs/-trices du secrétariat Application et des secrétariats des Commissions paritaires régionales de la Location de services RPKA ont répondu à de très nombreuses questions, qui ont servi de fondement à l'enrichissement de la "Foire aux questions".

Encaissement

Fin 2012, les entreprises ont été invitées à communiquer leur masse salariale définitive jusqu'à fin janvier 2013. Le taux de réponse de près de 90% est un motif de satisfaction. Dans l'ensemble, la masse salariale ne s'écartait pas de celle qui avait été déclarée. Il a cependant fallu entreprendre des démarches pour les premières exécutions forcées. La plupart de ces procédures sont encore en cours, mais des plans de versement ou des transactions ont pu être convenus çà et là. Selon les renseignements obtenus auprès d'autres services d'encaissement, les bailleurs de services témoignent d'un assez bon moral de paiement.

Les premières factures d'acompte pour l'année 2013 ont été adressées aux entreprises pour la fin juin, conformément à ce qui avait été prévu, tout comme la deuxième, qui leur est parvenue à fin

novembre 2013. L'invitation à annoncer la masse salariale définitive a été notifiée à la fin de l'année. La commission des finances a décidé d'instituer un SCI pour l'encaissement, ce qui a encore amélioré le processus.

Commissions paritaires régionales de la location de services (RPKA)

Les trois commissions paritaires régionales instituées à fin 2012 ont poursuivi très activement le travail qu'elles avaient commencé. Elles se sont réunies chaque mois, ont décidé des entreprises à contrôler et rendu des décisions sur la base des rapports de contrôle établis.

Commission paritaire régionale de Suisse alémanique de la location de services (CPRA)

Case postale 272

3000 Bern 15

Tél.: 031 350 22 16

Fax: 031 350 22 11

tempcontrol@tempervice.ch

Commission paritaire régionale de Suisse romande de la location de services (CPRR)

Case postale 230, 1705 Fribourg

Tél.: 026 347 31 34

Fax: 026 347 31 49

natanael.esseiva@tempervice.ch

Commission paritaire cantonale du Tessin de la location de services (CPCT)

Via Trevano 63

6900 Lugano

Tél.: 091 971 56 12

Fax: 091 971 56 14

cpc-ticino@tempervice.ch

Activité de contrôle

L'activité de contrôle s'est intensifiée en 2013. Au Tessin et en Romandie en particulier, de très nombreux contrôles ont été effectués dès le début de l'année. En Suisse alémanique, le problème résidait dans le fait que peu de sociétés de contrôle disposaient de capacités suffisantes pour la RPKA. C'est pourquoi il a d'abord été procédé à une recherche active de sociétés disposant de ces capacités. Le recrutement de sociétés supplémentaires aux fins de contrôle a été un succès, de sorte que fin 2013, l'intensité des contrôles a également massivement augmenté en Suisse alémanique.

Au cours de l'exercice 2013, ce sont au total 168 décisions de contrôle qui ont été rendues.. 165 contrôles ont été effectués et 148 rapports ont été déposés, dont 86 ont été traités par les RPKA. En outre, 38 procédures ont été closes.

Contrôles en 2013

Au plan national

Nombre de décisions de contrôle	168
Contrôles achevés (le rapport est disponible)	148
Notification de la décision à l'entreprise	73
Peines conventionnelles prononcées	33
Procédures closes	38

Commission paritaire régionale de Suisse alémanique de la location de services (RPKD)

Nombre de décisions de contrôle	75
Contrôles achevés (le rapport est disponible)	46
Notification de la décision à l'entreprise	31
Peines conventionnelles prononcées	21
Procédures closes	22

Commission paritaire régionale de Suisse Romande de la location de services (RPKR)

Nombre de décisions de contrôle	75
Contrôles achevés (le rapport est disponible)	83
Notification de la décision à l'entreprise	28
Peines conventionnelles prononcées	7
Procédures closes	10

Commission paritaire régionale du Tessin de la location de services (RPKT)

Nombre de décisions de contrôle	18
Contrôles achevés (le rapport est disponible)	19
Notification de la décision à l'entreprise	14
Peines conventionnelles prononcées	5
Procédures closes	6

La plupart des contrôles se sont déroulés sans grand problème. La collaboration avec les entreprises est généralement très bonne et empreinte d'un esprit de coopération.

Mais nous constatons de plus en plus fréquemment que la gestion des dossiers et des données est lacunaire sous l'angle du contrôle. En particulier, le contrôle du temps de travail est bien souvent très lourd, car la majorité de ces temps ne sont saisis électroniquement que de façon sommaire. Ainsi les rapports correspondants doivent être examinés séparément pour constater si des heures supplémentaires ont été fournies et indemnisées en conséquence. Le respect des temps de travail et le paiement de suppléments pour heures supplémentaires sont également les manquements le plus fréquemment constatés.

Les lacunes constatées sur la base de manquements sont généralement corrigées sans contestation et, si nécessaire, des paiements subséquents sont opérés en conséquence.

De temps à autre, des entreprises ne se montrent pas très coopératives. Elles refusent de produire les informations et documents nécessaires et ne sont pas disposées à corriger des erreurs manifestes. Le travail de contrôle dans ces entreprises est très lourd et les instruments des autorités en charge de l'application de la CCT Location de services atteignent rapidement leurs limites. Les possibilités de retarder les contrôles et d'y résister sont presque illimitées et certaines entreprises les mettent à profit sans vergogne. Une meilleure coordination avec les autorités cantonales chargées de l'exécution de la LSE serait souhaitable.

Tessin

Les propos positifs énoncés ci-dessus ne valent pas pour le Tessin. Dans ce canton, la majorité des bailleurs de services empêchent par tous les moyens l'activité de contrôle de la RPKT. Il est également notoire que la plupart des entreprises ne respectent pas les dispositions de la CCT Location de services. Des mesures ont donc été prises en conséquence pour l'année 2014.

Uniformisation des contrôles

L'un des buts déclarés de la SPKA est d'appliquer aux contrôles une procédure standardisée sur tout le territoire national. Trois sociétés de contrôle ont été chargées de préparer les instruments nécessaires à cet effet. Ces travaux n'étaient pas encore entièrement achevés fin 2013, mais le processus de contrôle a été amélioré en continu et uniformisé dans les trois régions du pays. La mise en œuvre définitive aura lieu en 2014.

Collaboration avec les commissions paritaires d'autres CCT étendues

Jusqu'à fin 2013, des accords de collaboration ont été conclus avec 25 organes d'application de CCT étendues. Sur la base de ces accords, contact a été pris avec les secrétariats et directions concernés afin de concrétiser la collaboration au plan opérationnel. Dans un premier temps, il s'agissait de garantir la circulation des informations. La coordination a pu se faire sur la base de données permettant d'établir quel est l'organe d'application qui contrôle quel bailleur de services. Le secrétariat Application de la location de services a établi trois formes possibles de coordination:

Les accords de collaboration suivants ont été conclus:

- CN du secteur principal de la construction
- CCT dans la construction de voies ferrées
- CCT pour le secteur du second œuvre Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Soleure
- CCT pour la branche du nettoyage de Suisse alémanique
- CCT pour la décoration d'intérieur, selleries et ameublements
- CCT pour l'industrie de la plâtrerie et de la peinture en Suisse alémanique et au Tessin
- CCT de la branche suisse de l'installation électrique et de télécommunication
- CCT pour le secteur suisse de l'isolation
- CCT dans la branche suisse des techniques du bâtiment
- CCT de l'industrie suisse de la carrosserie
- CCT pour l'artisanat du métal suisse (serrurerie, construction métallique, machines agricoles, de la forge et de la construction d'acier)
- CCT dans la branche suisse de toitures et façades (nouveau: enveloppe des édifices)
- CCT Marbre & granit Suisse
- CCT industrie du bois Suisse
- CCT de la plâtrerie de la Ville de Zurich
- CCT pour les échafaudes suisses
- CCT pour l'industrie suisse du meuble
- CCT pour l'industrie suisse des produits en béton
- CCT Plâtrerie Canton de Bâle-Ville
- CCT pour l'horticulture dans les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne
- CCT pour le second œuvre Canton de Bâle-Ville
- CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés
- CCT du nettoyage dans le Canton de Genève
- CCT du secteur des parcs et jardins, des pépinières et de l'arboriculture dans le Canton de Genève
- CCT romande du second œuvre

Rapport de prestations de formation

Selon l'art. 14, al. 2 des statuts de l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services, la gestion opérationnelle du Fonds de la formation est déléguée au Secrétariat de swissstaffing. Fin 2013, l'équipe de temptraining chez swissstaffing se composait de six personnes.

La demande de prestations de formation continue de temptraining a sensiblement augmenté courant 2013 (graphique 1). Au début de l'année, temptraining recevait environ 60 demandes par semaine alors qu'à la fin de l'année, elle en enregistrait en moyenne 95 par semaine.

Durant la période du 1.1.2013 au 31.12.2013, temptraining a reçu 4'050 demandes de formation continue et en a accepté 3'190 (79%). temptraining a dû refuser 320 requêtes (8%), car les

demandeurs ne remplissaient pas les exigences réglementaires. Les 540 demandes restantes (13%) étaient encore en cours de traitement au 31.12.2013.

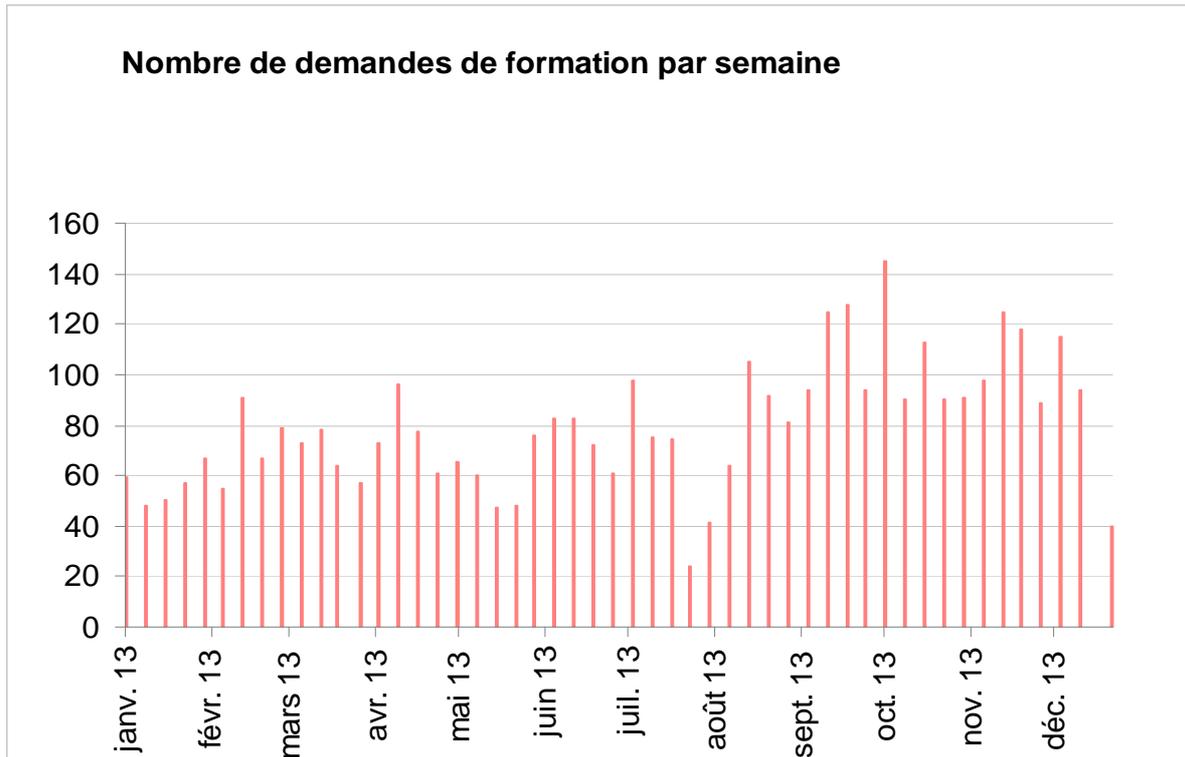
Les 3'190 demandes acceptées correspondent à un montant alloué de 5,8 millions de francs. La plus grande partie de ce montant (4,9 millions, soit 84%) a été utilisée pour indemniser les coûts des cours. La moindre part a été affectée à l'indemnisation de la perte de gain (900'000 Fr., soit 15%), resp. des frais (13'000 Fr., < 1%). La prestation moyenne au titre de la formation pour les coûts des cours, la perte de gain et les frais s'est élevée en 2013 à 1'830 Fr. par demande.

Du 1.1.2013 au 31.12.2013, 2,8 millions de francs ont été versés pour satisfaire 1'720 demandes de formation continue. Le paiement intervient un certain temps après l'acceptation de la demande car, selon règlement, temptraining ne paie les prestations qu'après avoir reçu la preuve de l'achèvement du cours. Compte tenu du nombre croissant des demandes et du paiement différé, le montant versé en 2013 est un peu moindre que le montant accordé durant la même période.

Dans l'intérêt des intérimaires, qui changent fréquemment de branche, temptraining soutient des formations continues aussi bien dans la profession actuelle que dans celle nouvellement visée. En conséquence, le répertoire de la formation de temptraining comptait fin 2013 1'000 instituts de formation reconnus. L'hétérogénéité des travailleurs temporaires se reflète dans leur choix des cours (graphique 2). La plus grande part (27%) des formations financées par temptraining porte sur des cours de langue (nationale). Ainsi temptraining contribue largement à l'intégration.

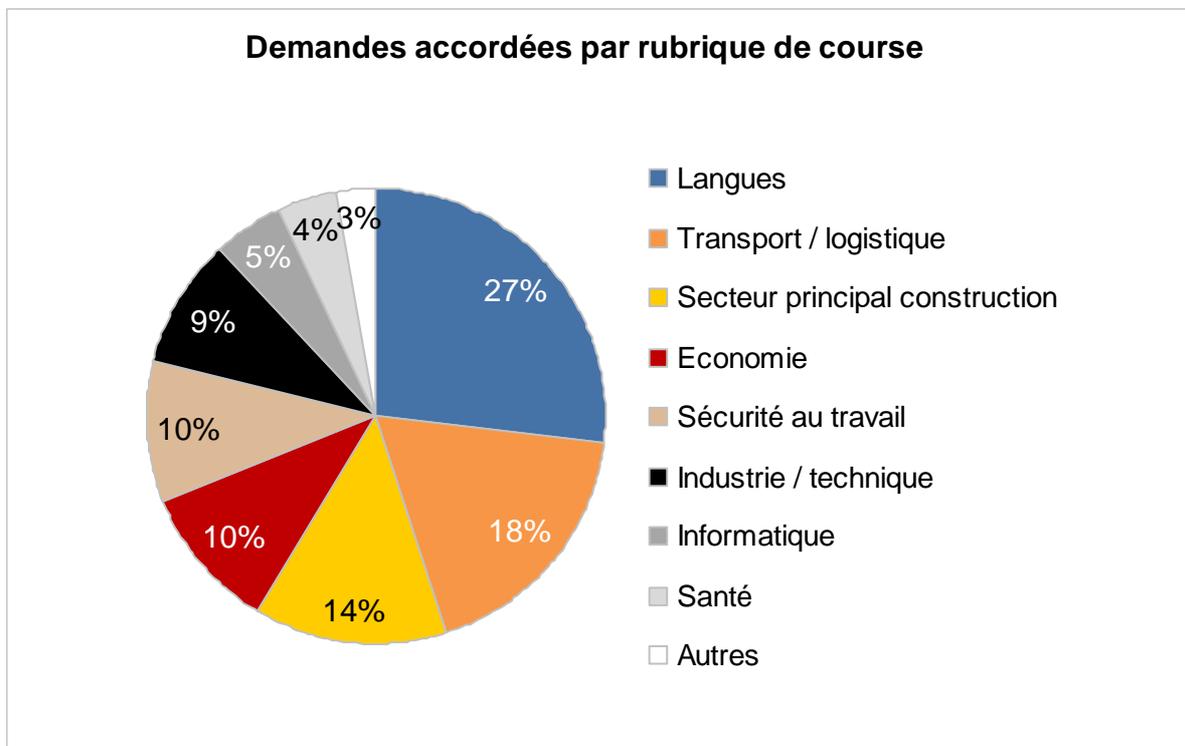
Près de la moitié des demandes de formation a été directement formulée par des intérimaires. L'autre moitié est passée par le bailleur de services pour parvenir ensuite à temptraining. Les bailleurs de services assument un important rôle de soutien envers leurs temporaires dans les formalités des demandes, dans le choix d'un cours approprié ou le préfinancement des redevances de cours.

Graphique 1



Source: temptraining

Graphique 2



Source: temptraining

Rapport de prestations du Fonds social

La tâche principale du secrétariat Fonds social consiste à mettre à disposition des partenaires sociaux une solution de branche pour l'assurance obligatoire d'indemnité journalière maladie (IJM) prévue par la CCT Location de services. La solution de branche IJM est subventionnée, à hauteur de 0,4% de la masse salariale assurée, au débit du fonds d'application et de formation continue.

Durant l'année sous rapport, l'exercice 2012 de la solution IJM a pu faire l'objet d'une clôture définitive. Voici un tableau des points essentiels:

- Une masse salariale de 2,291 milliards de francs a été assurée au total via la solution de branche IJM en 2012.
- Une masse salariale de 2,285 milliards de francs a donné droit au subventionnement de la prime IJM.
- Ceci équivaut à peu près à 2/3 de la masse salariale déterminante des entreprises assujetties.
- Les primes brutes assurées se sont élevées à 65.91 millions de francs.
- Les subventions de primes au titre de la CCT Location de services ont atteint un montant de 9,14 millions de francs.
- Le taux de prime net 2012 était en moyenne de 2,48% de la masse salariale assurée.
- Près de 3/4 de la masse salariale assurée était soumise à un délai d'attente de 2 jours.
- Seulement 0.1% de la masse salariale assurée donnait lieu à un taux de prime supérieur à 6%. Le taux de prime est déterminant pour les contributions des travailleurs, dont le maximum a été fixé à 3% de la masse salariale pour 2012.
- Les paiements de prestations des assureurs ont atteint un montant de 27'775'565 francs, ce qui correspond à un taux de prestation de 54% des primes de risque (après déduction des frais administratifs).
- Dans les paiements de prestations des assureurs, aucune provision n'est prise en compte pour les cas en cours ou non encore annoncés. Le taux de prestation effectif pour l'exercice 2012 est un peu supérieur.

Les assureurs ont proposé une série de modifications du contrat-cadre de la solution de branche IJM, modifications qui ont été acceptées par les partenaires sociaux et qui ont pris effet au 1er janvier 2014. Les adaptations résident dans les points suivants:

- Nouvelles limites de masse salariale pour l'attribution à un segment.
- Réduction de la surprime pour la mise en œuvre selon LAMal.
- Nouvelle réglementation de la participation contractuelle aux excédents.

Les assureurs participant encore à la solution de branche IJM des partenaires sociaux sont les mêmes qu'au début.

Rapport de la commission de recours

La commission de recours de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services représente la plus haute instance juridique au sein de l'association paritaire et tranche les recours des intéressés portant sur les:

- décisions d'assujettissement,
- décisions de constatation,
- peines conventionnelles prononcées,
- décisions découlant des contrôles, notamment la prise en charge des frais de contrôle,
- décisions concernant les demandes de soutien de la formation continue,
- décisions en rapport avec des demandes de soutien de mesures relevant de la protection de la santé et de la sécurité au travail de la SPKA et des RPKA (art. 39, al. 2 CCT Location de services).

La commission de recours a siégé huit fois en 2013. Hormis les décisions prises dans le domaine de l'organisation (règlement, questions de procédure), elle a traité les cas de recours suivants:

Instance inférieure	dans l'affaire	Statut
SPKA, représentée par tempcontrol	Assujettissement à la CCT Location de services	5 décisions rendues
RPKD	Contrôle des livres des salaires	- 4 décisions rendues - 3 recours en cours de traitement au 31.12.2013
CPRR	Contrôle des livres des salaires	Aucun cas enregistré
CPRT	Contrôle des livres des salaires	7 recours en cours de traitement au 31.12.2013
SPKA, représentée par temptraining	Formation continue	- 39 décisions rendues - 13 recours en cours de traitement au 31.12.2013

Rapport de la commission des finances

Finances

La situation financière de l'Association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services est saine et offre suffisamment de garanties pour que les prestations soient mises en œuvre conformément aux dispositions du contrat.

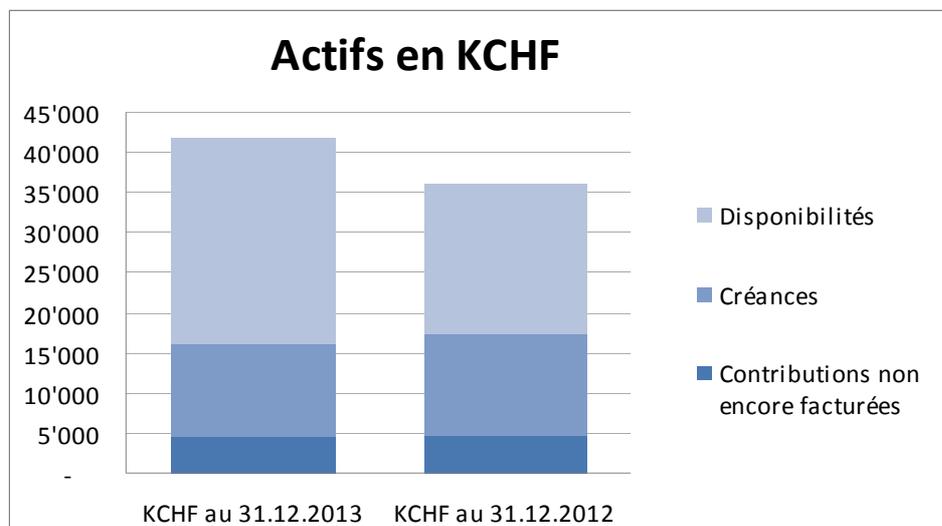
Les recettes résultant des contributions des salariés et des employeurs ont également permis, en 2013, d'assurer l'exécution de l'ensemble des prestations et d'augmenter, par rapport à la fin de l'année précédente, les provisions nécessaires pour les prestations encore à fournir.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 et reflètent fidèlement l'état du patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Comme pour l'exercice précédent, ces comptes ont été contrôlés par KPMG et certifiés sans réserve.

Comptes annuels

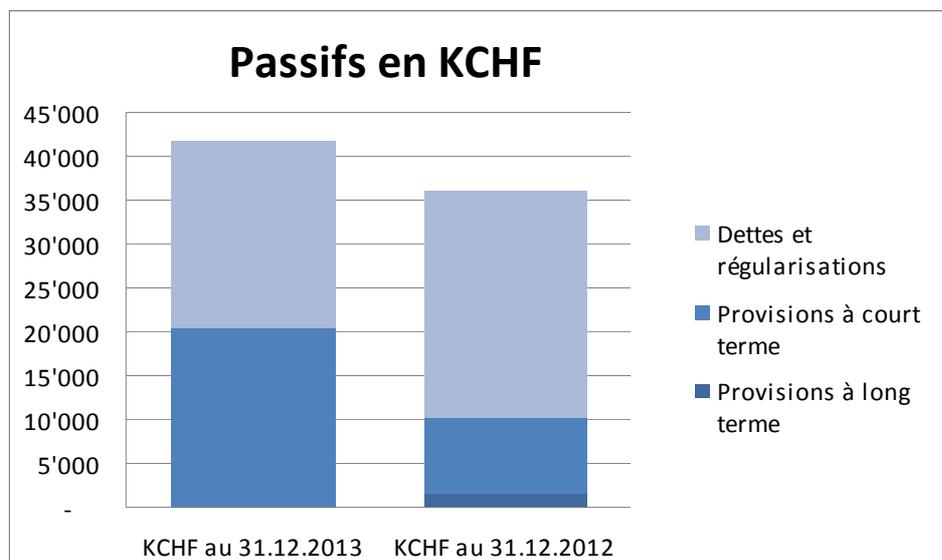
Bilan

Hormis les disponibilités qui ont augmenté en 2013, les actifs présentent les créances ouvertes au titre des paiements par acompte des contributions aux coûts de l'application, ainsi que les contributions non encore facturées en fin d'année pour les décomptes finaux établis sur la base des déclarations de salaire de l'année écoulée.



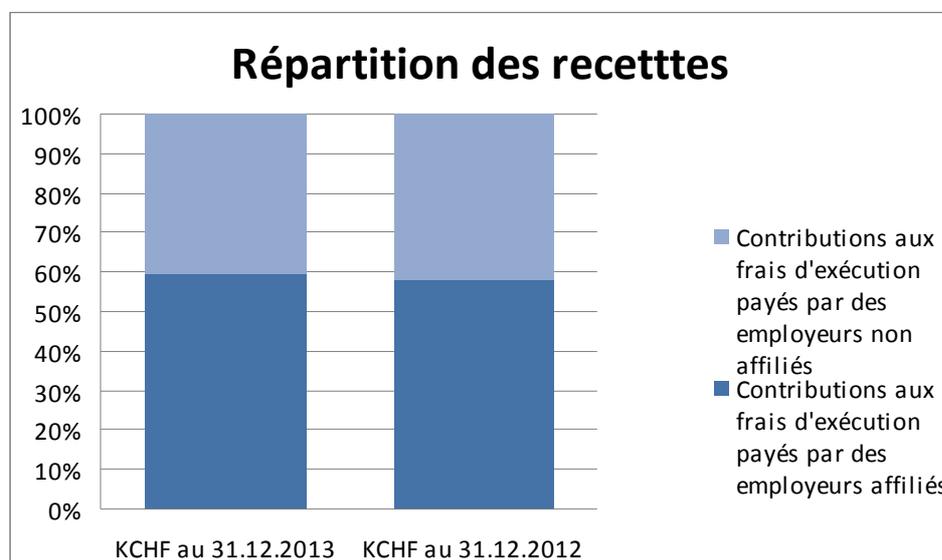
Les passifs englobent les dettes et régularisations pour des prestations ouvertes de la convention collective de travail ainsi que les provisions à court et à long terme pour des prestations à servir aux travailleurs et employeurs assujettis.

Alors que les dettes et régularisations ont diminué en 2013, les provisions ont été augmentées.



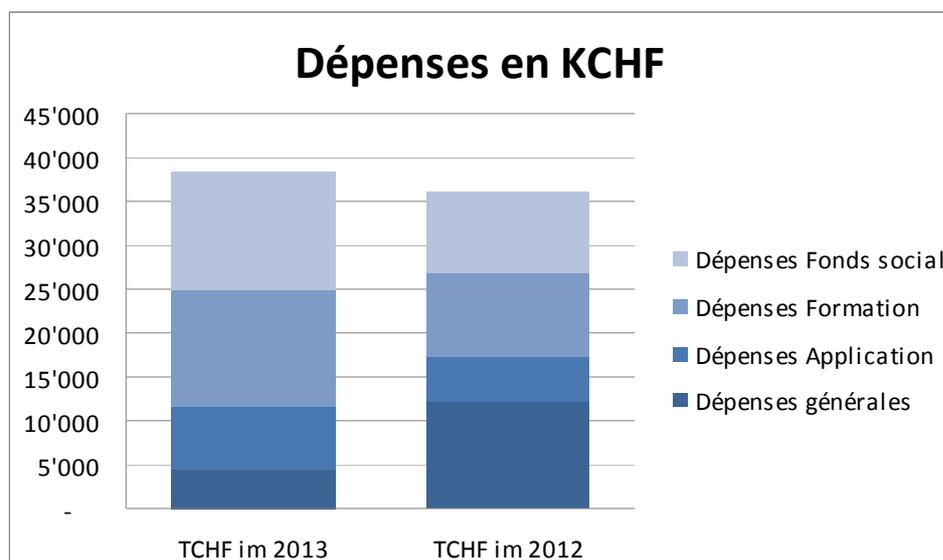
Compte d'exploitation

Les recettes résultant de la convention collective de travail contiennent principalement celles provenant des contributions paritaires des travailleurs assujettis. En 2012, 58% des contributions aux frais d'exécution ont été versés par des employeurs affiliés et 42% par des employeurs non affiliés. En 2013, le part des contributions d'employeurs organisés a augmenté pour atteindre 60% de l'ensemble, les employeurs non organisés ne versant plus que 40% des contributions.



Les dépenses de l'association reflètent les prestations servies en vertu de la convention collective. Le montant à disposition suite aux dépenses générales a été affecté à hauteur de 20% au secteur Application, à hauteur de 40% au secteur Formation et à hauteur de 40% au Fonds social, ou réservé pour des prestations conformes aux buts de l'association après le 31.12.2013, resp. le 31.12.2012.

Du fait de dépenses générales moindres en 2013, il a été possible de servir ou de réserver des prestations plus élevées dans les secteurs respectifs.



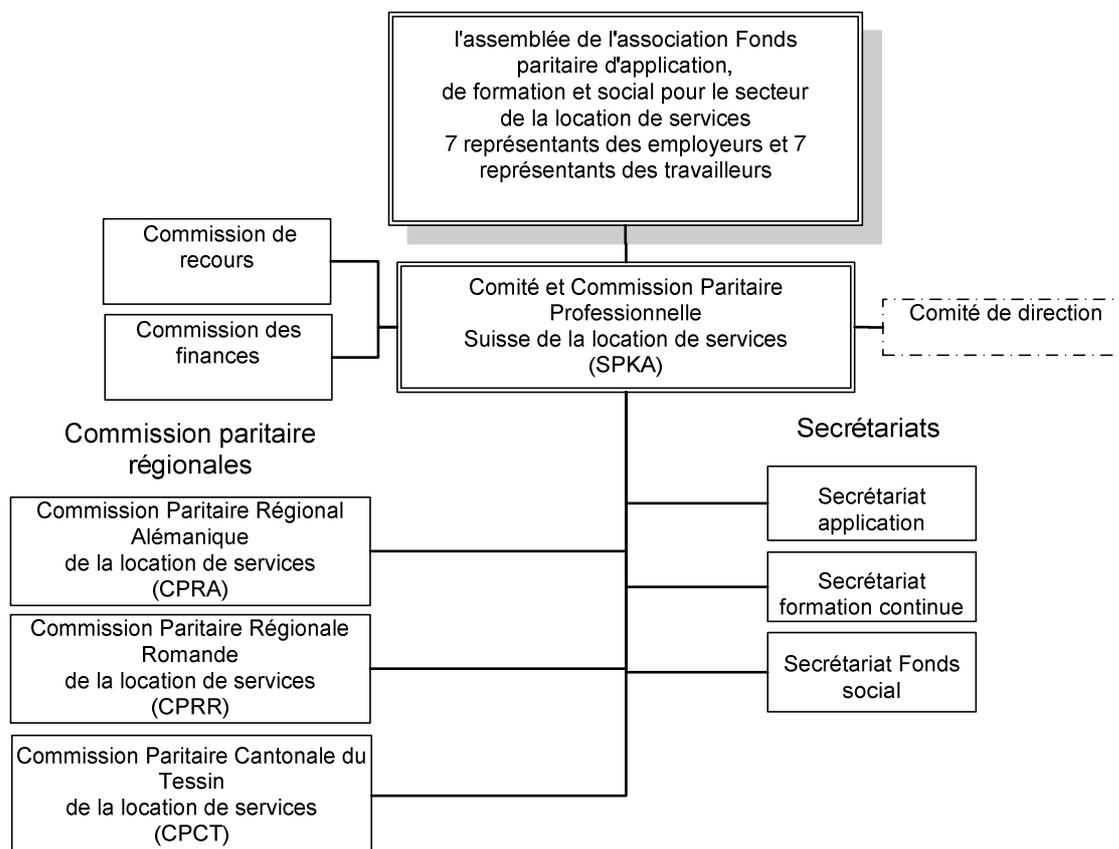
Perspectives

Via la planification établie en continu des disponibilités de l'association, il est garanti que celle-ci dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour pouvoir servir l'ensemble des prestations conformément à la convention.

La situation financière de l'association au 31.12.2013 permet l'augmentation des provisions pour garantir les prestations de la convention collective de travail pendant toute la durée de celle-ci, y compris les prestations ultérieures qui seront servies au titre de la convention.

Annexe

L'organigramme l'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services



L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services

COMPTES ANNUELS

BILAN AU 31 DECEMBRE	Annexe	2013	2012
		CHF	CHF
ACTIFS			
Disponibilités	1	25'779'342.78	18'583'101.21
Créances résultant de livraisons et prestations		11'683'930.25	12'588'313.09
Autres créances à court terme		4'071.16	969.82
Contributions non encore facturées		4'391'206.78	4'819'281.45
Régularisations		-	70'814.40
ACTIF CIRCULANT		41'858'550.97	36'062'479.97
ACTIF IMMOBILISE		-	-
TOTAL DU BILAN		41'858'550.97	36'062'479.97
PASSIFS			
Dettes résultant de livraisons et prestations		6'567'031.72	158'123.20
Autres dettes à court terme		115'580.00	44'518.45
Régularisations		14'726'580.72	25'674'470.97
Provisions à court terme	2	20'449'358.53	8'491'975.25
Total des capitaux étrangers à court terme		41'858'550.97	34'369'087.87
Provisions à long terme		-	1'693'392.10
Total des capitaux étrangers à long terme		-	1'693'392.10
CAPITAUX ETRANGERS		41'858'550.97	36'062'479.97
Résultat de l'exercice		-	-
Capital de l'organisation		-	-
TOTAL DU BILAN		41'858'550.97	36'062'479.97

Annexe

1 Disponibilités

Fonds pour le paiement des passifs en cours et des frais de retard dans les domaines de la formation, du fonds social et de l'exécution.

2 Provisions à court terme

Provisions affectées à l'exécution des tâches définies dans la CCT. Ces provisions sont justifiées par le décalage temporel entre la perception des recettes et leur transfert vers les services appropriés dans les domaines de la formation, du fonds social et de l'exécution

L'association Fonds paritaire d'application, de formation et social pour le secteur de la location de services

COMPTE D'EXPLOITATION	2013	2012
	CHF	CHF
Contributions aux frais d'application des employeurs affiliés	23'176'031.94	21'195'247.93
Contributions aux frais d'application des empl. non affiliés	15'713'519.66	15'232'654.16
Diminution de rece	-658'234.62	-304'976.66
Autres produits d'exploitation	153'918.37	2'509.80
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	38'385'235.35	36'125'435.23
Dépenses générales et autres dépenses SPKA	-4'571'126.29	-12'276'559.00
TOTAL DEPENSES GENERALES	-4'571'126.29	-12'276'559.00
Coûts directs d'application	-5'439'928.01	-3'487'119.61
Autres dépenses d'application	-1'661'068.32	-1'528'338.68
TOTAL DEPENSES D'APPLICATION	-7'100'996.33	-5'015'458.29
Contributions aux frais de formation	-11'796'018.93	-8'301'725.73
Autres dépenses de formation	-1'564'992.30	-1'116'420.67
TOTAL DEPENSES DE FORMATION	-13'361'011.23	-9'418'146.40
Contributions à l'assurance indemnité journalière maladie	-13'156'203.53	-9'213'392.10
Autres dépenses d'assurance indemnité journalière maladie	-204'807.70	-204'754.30
TOTAL DEPENSES FONDS SOCIAL	-13'361'011.23	-9'418'146.40
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8'909.73	-2'874.86
Produits financiers	8'909.73	2'874.86
Résultat financier	8'909.73	2'874.86
RESULTAT DE L'EXERCICE	0.00	0.00